

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Travail - Justice - Solidarité

DECRET N°D/98/.....¹⁸³.../PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL NATIONAL IGNACE-DEEN**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la loi fondamentale ;
- Vu le Décret N° D/98/054/PRG/SGG du 25 Mars 1998 portant statuts de l'hôpital national Ignace Deen
- Vu le Décret N°D/96/98/PRG/SGG/ du 09 Juillet 1996 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le Décret N°D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 portant nomination des membres du Gouvernement modifié par les décrets N°D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ; le N°/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ; N°D/97/267/PRG/SGG du 18 Novembre 1997 ;
- Vu le Décret N°D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°D/97/068/PRG/SGG du 05 Mai 1997 portant organisation du Ministère de la Santé ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés cumulativement à leurs fonctions actuelles membres du Conseil d'Administration de l'hôpital National Ignace-Deen :

- Dr. Sékou CONDE, Directeur National des Etablissements Hospitaliers et de Soins Ministère de la Santé ;

- Dr. Ibrahima Monah CONTE, Directeur National de l'Enseignement Supérieur ;
 - Dr Biro DIALLO, Vice Doyen de la Faculté de Médecin Pharmacie Odonto Stomatologie ;
 - Mr Isaac DOUMBOUYA Directeur de Cabinet du Gouvernorat de Conakry ;
 - Mr. Sékou FOFANA, Conseiller chargé de mission au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
 - Dr. Mamadouba CAMARA, Médecin Conseil de la caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
 - Mme Hadja Rematoulaye BARRY, Chargée des Affaires Sociales à la Délégation Spéciale de Kaloum ;
 - Mr Soriba CISSE, Administrateur général de la SONAG ;
 - Mr. Fodé Kerfala CAMARA, à la Direction Nationale du Budget au Ministère de l'Economie et de Finances ;
- Mr. Fodé Momo CAMARA, Technicien de Laboratoire à l'hôpital Ignace-Deen;
Dr. Amara SYLLA, Médecin au Service de Chirurgie de l'hôpital Ignace-Deen.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié dans le journal officiel de la République.

Conakry, le

18 SEPTEMBRE 1998



GENERAL LANSANA CONTE